

Aux  
Administrations cantonales et communales,  
institutions et associations concernées  
(par courriel)

Saint-Ursanne, le 6 mai 2025

## **Frelon asiatique : appel à la vigilance**

Madame, Monsieur,

Le frelon asiatique est un insecte exotique menaçant la faune entomologique indigène et notamment les colonies d'abeilles domestiques. Depuis sa première détection en 2017, sa progression s'est accélérée et l'espèce est désormais bien implantée dans tous les districts du canton. Face à cette évolution, un groupe de pilotage a été mis en place l'an dernier par la Fédération Jurassienne d'Apiculture (FJA), le CABI, la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) et l'Office de l'environnement.

Nous sollicitons la participation active de la population, à travers le **signalement des observations suspectes d'individus et de nids sur la plateforme nationale [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)**. Nous comptons sur la vigilance de toutes et tous, notamment des personnes régulièrement présentes dans le terrain (voyers, forestiers, chasseurs, naturalistes, apiculteurs, etc.). Dans ce contexte, **nous vous remercions de transmettre la notice d'information illustrée ci-jointe aux personnes concernées dans le cadre de votre administration, institution ou association** et en l'affichant publiquement. En cas de difficulté pour identifier et annoncer les insectes observés, les sociétés d'apiculture animent une permanence téléphonique par district (numéros indiqués dans la notice).

Après confirmation de la présence de frelons asiatiques et non d'une espèce indigène, les particuliers peuvent, pour les nids proches des habitations, mandater un spécialiste habilité à procéder à l'élimination de nids (liste disponible sur le site internet de l'Office de l'Environnement à l'adresse [www.jura.ch/frelonasiatique](http://www.jura.ch/frelonasiatique)). Les frais peuvent être pris en charge par les assurances comme pour les nids de guêpes. Pour les nids problématiques pour les ruchers, la FJA dispose parmi ses membres d'intervenants formés.

Enfin, les sociétés d'apiculture se tiennent à disposition pour proposer une brève présentation permettant de mieux connaître le frelon asiatique et comprendre comment procéder en cas d'observation. Cette intervention peut être organisée lors de réunions de sociétés, assemblées communales, syndicats ou d'autres rencontres réunissant des personnes susceptibles de croiser cet insecte dans le cadre de leurs activités.

En restant à votre entière disposition pour tout complément d'information et en vous remerciant pour votre contribution, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

  
Mélanie Erb  
Office de l'environnement

  
Pierre-Alain Fürst  
Fédération Jurassienne  
d'Apiculture

  
Lukas Seehausen  
CABI

  
Julie Hernandez  
Fondation Rurale  
Interjurassienne